

Revente d'objets à une association

Par henrichris, le 11/05/2011 à 15:52

Bonjour,

J'aimerais savoir si une Présidente(ou un autre membre) à le droit de revendre juste avec un bon de caisse, des objets neufs lui appartenant, provenant de lota gagnés a des différents lotos. Cette dame est addict des lotos, et a la fin manque d'argent donc revend a l'association les lots gagnés, sans l'accord préalable des autres membres.

Dans un mois il y a quatre opérations du genre pour la somme de 200€